

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 SG 40 Subvention (150.000 euros) et convention avec le Comité d'organisation France Volley et la Ligue Ile-de-France de Volley-ball dans le cadre de l'accueil à Paris du Championnat d'Europe masculin 2019 de Volley-ball

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de conclure une convention avec le Comité d'organisation France Volley et la Ligue Ile-de-France de Volley-ball dans le cadre de l'accueil à Paris du Championnat d'Europe masculin 2019 de Volley-ball ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François Martins au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention avec le Comité d'organisation France Volley et la Ligue Ile-de-France de Volley-ball relative à la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement du Championnat d'Europe masculin 2019 de Volley-ball, ci-annexée.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec le Comité d'organisation France Volley et la Ligue Ile-de-France de Volley-ball dans le cadre de l'accueil à Paris du Championnat d'Europe masculin 2019 de Volley-ball.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention, prévue par la convention, au Comité d'organisation France Volley d'un montant total de 150 000 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019, ou des années suivantes, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO